2023-058

PB

Département de Saône-et-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRISSEY

SEANCE DU 05 JUIN 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BOULLING, Maire.

PRESENTS : M. BOULLING, Mme LAURIOT, M. CILLO, Mme BLANCHARD, M. MARCEAU, Mme VIDRY, M. MASSOT, Mme BEGONIN, M. BORNE, Mme GOMES, M. FILLEULE, Mme OUDOT, M. BERNARD, Mme GRENOT.

EXCUSES : M. PUTOUD a donné pouvoir à Mme BEGONIN.
M. MEYER a donné pouvoir à Mme VIDRY.
M. MACHADO a donné pouvoir à M. FILLEULE.

ABSENTES : Mme MARCEAU.
Mme FRANCIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BORNE

---

13. VIE ASSOCIATIVE / COHESION SOCIALE - Révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes et de la Maison Louis Verpiot à partir du 1er janvier 2024

Rapporteur : Mme LAURIOT.

EXPOSE :

Nous devons fixer les nouveaux tarifs à appliquer pour la location de la Salle des Fêtes et de la Maison Louis Verpiot à compter du 1er janvier 2024 et valable uniquement pour l'année 2024.

Pour donner suite à sa réunion du 11/05/2023, la commission « vie associative et cohésion sociale » propose de ne pas modifier les tarifs.

Toutefois, un ajustement est proposé sur la location de la salle des fêtes en supprimant la possibilité de la louer pour 1 jour le week-end.

2023-059

PB

Pour la Salle des Fêtes :

CAUTION : 550 €	Location			Arrhes	
	1 jour (uniquement en semaine)	Week-end	3 jours	1 jour	2 jours
Particuliers, Entreprises et Commerçants	270 €	340 €		120 €	150 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES Manifestation (s) à but lucratif	60 €	80 €	100 €	EXONERATION	
Manifestation (s) privée (s) ou sans but lucratif	Gratuit				

Pour la Maison Louis Verpiot :

CAUTION : 300 €	Location
	Le dimanche midi
Uniquement pour les Crissotins	60,00 €
Associations crissotines	Gratuit

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs de location de la Salle des Fêtes à compter du 1er janvier 2024 et valable uniquement pour l'année 2024 selon le barème exposé ci-dessus.
- **APPROUVE** les tarifs de location de la Maison Louis Verpiot à compter du 1er janvier 2024 et valable uniquement pour l'année 2024 selon le barème exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants au compte 752.

Adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 19
Présents à la séance : 14
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 25 mai 2023.

2023-060

PB

Pour extrait certifié conforme,
Pascal BOULLING,
Maire.

MAIRIE DE CRISSEY
Saône et Loire

Joel BORNE
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le - 7 JUIN 2023
et publié, affiché ou
notifié le .....
Le Maire,

MAIRIE DE CRISSEY
Saône et Loire